



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
**COMMUNE DE CORNEILLA-LA-RIVIERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 AVRIL 2026**

Conseillers en exercice : 19

Conseillers présents : 15

Procurations : 02

Convocation : 22 avril 2026

**L'an deux mille vingt-six et le vingt sept avril** à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des Fêtes, sous la présidence de Madame ESCODA Aurélie, maire.

**Présents** : Mme ESCODA Aurélie, M. AUTE Loïc, Mme BARROT Sandrine, Mme SERRADEIL Virginie, M. ALBARRACIN Julien, M. CHARRE Florent, Mme QUER Mélanie, M. OLIVERO Christian, M. FAYOS Jérémie, Mme DE JESUS SARABANDO Orquidea, M. MORON David, Mme DOUTTE Rose, M. MARIN Philippe, M. CLOTTES Gilles, et Mme MICHEU Angélique.

**Absent(s)** : M. NIETO Michel et Mme REDO Fabienne.

**Procuration(s)** :

Mme BASCOU Catherine donne procuration à Mme SERRADEIL Virginie.

Mme PRADAT Stéphanie donne procuration à Mme QUER Mélanie.

Mme SERRADEIL Virginie est nommée secrétaire de séance.

---

**035 / 2026 - OBJET : BUDGET COMMUNAL – SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2026**

Madame le maire présente le tableau prévisionnel des subventions aux associations pour l'année 2026.

Elle rappelle que les membres des bureaux de ces associations ne peuvent participer au vote de la présente délibération.

Prenant acte de cette obligation légale, M. NIETO Michel et Mme REDO Fabienne quittent temporairement la séance du conseil municipal.

Madame le maire propose que les subventions pour l'année 2026 soient réparties comme suit :

Accusé de réception en préfecture  
066-216600585-20260427-0352026-DE  
Date de télétransmission : 05/05/2026  
Date de réception préfecture : 05/05/2026

ASSOCIATION	MONTANTS SUGGERES 2026
Sport Corneilla	800,00 €
A.S.C Tennis	1 000,00 €
Acrobate du Canigou	800,00 €
ULM	600,00 €
Tout pour les enfants	1 000,00 €
Stade Omnisport Corneillanais	1 000,00 €
Força Corneilla	1 000,00 €
Sempre Joves	500,00 €
Jardins familiaux	500,00 €
Neurones en Folie	350,00 €
Comité d'animation	4 000,00 €
Anciens combattants	300,00 €
Souvenir français	500,00 €
Entente de la Têt	2 300,00 €
La chasse	300,00 €
Força Réal Insertion	1 500,00 €
Yoga	300,00 €
Tir à l'Arc	800,00 €
Les Nounous de Corneilla	400,00 €
Section Jeunes Sapeurs Pompiers Millas	300,00 €
Parents d'élèves collège Millas	100,00 €
Alors on danse à Corneilla la Rivière	500,00 €
Oxyjeune	500,00 €
Espaces Denses	600,00 €
Humour d'acqui	500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 450,00 €</b>

Après en avoir délibéré selon les modalités présentées ci-dessus, à 16 POUR dont 2 procurations et 1 voix CONTRE, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** l'attribution des subventions aux associations susmentionnées pour l'année 2026, les crédits ayant été inscrits au budget de l'exercice ;
- **D'AUTORISER** Madame le maire, ou son représentant, à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière,  
Le 29 avril 2026,

Le Maire

Accusé de réception en préfecture  
066-216600585-20260427-000012-ASSOCIATIONS  
Date de télétransmission : 05/05/2026  
Date de réception préfecture : 05/05/2026

